



Registre des Délibérations du Conseil Municipal DE LA COMMUNE DE GREASQUE

Séance du 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de SEPTEMBRE sous la présidence de **Mme Hélène GAILLARD**.

Date de convocation :
18 septembre 2026

**N°3 Objet : Modification de la représentation communale au conseil
d'administration du Collège Denis Moustier**

Nombre Elus : 27
En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 27
Procuration : 7

Présents : Hélène GAILLARD, Nathalie MAUREL, Eric FERNANDEZ, Florence CATELIN, Lionel SCHWENKE, Sabine LECINANA-MATINA, Stéphane GRECK, Anna STORTO, Joël CONTI, Paul SUAREZ, Laure HERNANDEZ, Valérie MAROVELLI, Marie-Lucie BOZZI, Céline SAVINI, Cyrille ASSELIN, Marion FERNANDEZ, Bastien SAVINI, Monique LAMBERT, Sylvain RAVERA, Magali MONIER, -----/
Absents-Excusés : Jean GARNIER pouvoir à Hélène GAILLARD, Joséfa DUQUE pouvoir à Nathalie MAUREL, David PERRIOLLAT pouvoir à Lionel SCHWENKE, Sébastien RONOT pouvoir à Valérie MAROVELLI, Jean-Marc RAGOT pouvoir à Monique LAMBERT, Virginie GIAUFFER pouvoir à Sylvain RAVERA, Jérémy FIZE pouvoir à Magali MONIER -----/

Secrétaire de séance : Bastien SAVINI

Vu la délibération n°8 du Conseil Municipal en date du 13 avril dernier, relative à la désignation de Sabine MATINA et Laure HERNANDEZ en tant que membres représentant la commune au sein du conseil d'administration du collège Denis Moustier ;
Considérant que Laure HERNANDEZ est désormais employée au sein du Collège en tant qu'assistante sociale et souhaite se déplacer pour éviter tout conflit d'intérêt ;
Considérant la candidature unique de Joséfa DUQUE ;
Considérant que le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de procéder à un vote à mains levées ;

Le conseil municipal, à l'unanimité,

ARTICLE I : Désigne Joséfa DUQUE pour représenter la commune au sein du Conseil d'Administration du Collège Denis Moustier, en remplacement de Laure HERNANDEZ. Sabine MATINA reste la seconde représentante de la Commune.

AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS



Le Maire,

Hélène GAILLARD